

## NOTE RELATIVE À L'ORGANIGRAMME DES PRESSES UNIVERSITAIRES DES ANTILLES

Les Presses universitaires des Antilles (PUA) ont été créées en 2018. Bien qu'ayant déjà démarré leurs activités elles nécessitent une structuration semblable à celle des presses universitaires existant sur le territoire national. Cette structuration leur garantira une production régulière et de haute qualité.

Le **Directeur** des PUA est nommé par le Président de l'université. Assisté d'un directeur adjoint - nommé également par le Président de l'université - il est chargé de la direction éditoriale (scientifique) des PUA, à ce titre :

- Il propose au Président de l'université des Antilles la composition du comité éditorial des PUA;
- Il préside le comité éditorial des PUA et est chargé de le réunir plusieurs fois par an;
- Il supervise les travaux du pôle éditorial.

Le **Pôle administratif et financier** est placé sous la direction du directeur du SCD. Il s'occupe de tous les aspects administratifs, juridiques et financiers liés aux presses universitaires. Son personnel travaille en étroite collaboration avec celui du Pôle éditorial.

Le **Pôle éditorial** est animé par un enseignant-chercheur compétent dans le domaine de l'édition et nommé par le Président de l'université. Les autres membres du pôle éditorial sont des personnels du SCD aguerris aux métiers de l'édition.

Le **Comité éditorial**, présidé par le directeur des presses (ou son adjoint en cas d'indisponibilité du directeur), définit la ligne éditoriale des presses ainsi que les procédures de soumission et d'examen des manuscrits. C'est l'instance qui décide de la publication des manuscrits soumis. Les différentes collections des presses ainsi que les revues sont également gérées par le comité éditorial qui examine leur pertinence. Le directeur des PUA et son adjoint appartiennent de droit au comité éditorial.